UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DELIBERATION n° 2020 - 68

portant approbation des conventions – contrats – accords-cadres recherche et hors recherche ne relevant pas de la délégation de pouvoir octroyée au Président

Point inscrit à l'ordre du jour n° 12.00

Conseil d'administration du 09 juillet 2020

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'université de La Réunion ;
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire lors de sa séance du 09 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration **approuvent la convention** "hors recherche", annexée.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				26		
Nombre de voix	pour	26	contre	0	abstention(s)	0

Fait à Saint-Denis le **13 juillet 2020**

Le Président de l'Université de La Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION D.A.J.

Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis au Recteur de l'Académie de La Réunion, Chancelier des universités le 16 JUIL. 2020

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction générale des services
Affaires Juridiques et du contentieux
Affaires institutionnelles

Conseil d'administration

Séance plénière du jeudi 9 juillet 2020

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONVENTIONS HORS RECHERCHE POUR APPROBATION

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
1	L'Université de La Réunion (DRI) et **L'Université de Jimma - Éthiopie**	Accord cadre de coopération dont l'objet est d'établir des relations plus étroite dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technique et de la culture entre les parties, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique.	entre en vigueur à compter de la dernière signature des parties pour une durée de cinq ans			**CFVU du 07/07/2020**

Nombre de conventions pour approbation : 1

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr Frédéric MIRANVILLE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJI

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 09 JUIL. 2020

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction générale des services
Affaires Juridiques et du contentieux
Affaires institutionnelles

Conseil d'administration

Séance plénière du jeudi 9 juillet 2020
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONVENTIONS HORS RECHERCHE
POUR INFORMATION

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
CONVENTIONS RELEVANT DE LA FORMATION						
1	L'Université de La Réunion (IUT) et **La Jeune Chambre Économique du Grand Sud de La Réunion "JCE GSR"**	Convention cadre de coopération pour développer des échanges et favoriser toute expérience d'association, de collaboration, de partenariat en matière de recherche, de formation et/ou d'insertion	Années universitaires 2020-2021 2021-2022			**CFVU du 07/07/2020**
2	L'Université de La Réunion (IUT) et **EFTICOI "Entreprendre au Feminin, Technologies, Information, Communication, Océan Indien"**	Convention cadre de coopération pour développer des échanges et favoriser toute expérience d'association, de collaboration, de partenariat en matière de recherche, de formation et/ou d'insertion	Années universitaires 2020-2021 2021-2022			**CFVU du 07/07/2020**
3	L'univerité de La Réunion (IUT) et **La Mission Locale Est "MLE"**	Convention dont l'objet est d'établir les termes du partenariat pour la réalisation de la formation intitulée : **Diplôme Universitaire "Entrepreneur TPE" (octroi d'une subvention)**	Année universitaire 2019-2020		56 095 €	**CFVU du 07/07/2020**

(Délégation de pouvoir au Président en matière d'approbation de conventions - délibération N°2016-84 du conseil d'administration du 17 octobre 2016)
DAJI/CA du 09/07/2020

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
4	L'univerité de La Réunion (IUT) et **La Mission Locale Sud "MLS"**	Convention de partenariat dont l'objet est d'établir et de définir les termes du partenariat liant les deux parties, pour la réalisation de la formation intitulée : **Diplôme Universitaire "Entrepreneur TPE"**	Année universtaire 2020-2021	somme forfaitaire de 7 445,62 € pour les heures d'enseignements et d'accompagnement réalisées et 4 000 € pour l'ingénierie pédagogique et accompagnement		**CFVU du 07/07/2020**
5	L'Université de La Réunion (ESIROI) et **L'Institut nationnal d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement "Montpellier SupAgro"**	Convention relative à l'accueil à SupAgro d'étudiants inscrits dans un autre établissement dont l'objet est de définir les modalités pédagogiques, administratives et financières pour les étudiants inscrits en cursus d'ingénieurs à l'ESIROI	du 01/09/2020 au 31/08/2021	ESIROI verse à Montpellier SupAgro 90 % du montant des droits d'inscription pour chaque étudiant	SupAgro reverse à l'ESIROI 10 % du montant du contrat de professionnalisation	**CFVU du 07/07/2020**
6	L'Université de La Réunion (UFR DE) et **La société par actions simplifiée (SAS) "J'ai 20 en"**	Convention de prestations de service dont l'objet est de définir les conditions et les modalités de mise à disposition de la Plateforme de contenus pédagogiques au profit de l'Établissement	Année universitaire 2020-2021	900 €		
7	L'Universisté de La Réunion (DRI) et **International Exchange Erasmus Student Network France "ESN"**	Accord de partenariat **n°B017 - Buddy System** dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles les parties s'engagent à coopérer sur des actions tendant à soutenir et favoriser les dynamiques d'intégration et d'inclusion des étudiants internationaux dans leur établissement d'enseignement supérieur	prend effet à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée d'un an	contribution de 5 025 €		**CFVU du 07/07/2020**

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
8	L'Université de La Réunion (UFR LSH) et **L'Académie de La Réuion**	Convention **n°2019-2020/DIFOR/UR1** dont l'objet est la mise en œuvre d'un module de formation intitulé : **Préparation CAPES et Agrégation LCR** qui autorise les étudiants de Master 2 en LCR au minimum à rejoindre le groupe des enseignants candidats aux concours, dans le cadre de la formation académique	Année universitaire 2019-2020		1 344 € TTC	**CFVU du 19/05/2020**
" AUTRES CONVENTIONS "						
1	L'Université de La Réunion (SUAPS) et **la Direction Territoriale au Recrutement et à la Formation de la Police Nationale "DTRFPN"**	Convention dont l'objet est la mise à disposition le plateau collectif du gymnase **"Max RAFFINI"** et ses installations	Année universitaire 2019-2020		759,50 € TTC	**du 15 au 19/06/2020**
2	L'université de La Réunion (CRJ) et **Le Collectif l'Unité du Droit "Éditions l'Épitoge"**	Convention dont l'objet est de définir les modalités de participation de l'Université au financement de l'édition de l'ouvrage **"La parole en droit public"**	2020	forfaitaire de 500 €		
3	L'université de La Réunion (IUT) et **Naval Energies**	Commande d'achat : 177, dans le cadre de l'entretien, réparation et de maintenance et exploitation PAT	01/01/2020 au 30/06/2020	44 968 €		

Nombre de conventions pour information : 11

conventions relevant de la formation : 8
autres conventions : 3

Pour information au conseil d'administration du
09 JUIL. 2020

Le Président de l'Université de la Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION D.A.J.

Pr Frédéric MIRANVILLE

(Délégation de pouvoir au Président en matière d'approbation de conventions - délibération N°2016-84 du conseil d'administration du 17 octobre 2016)
DAJI/CA du 09/07/2020